



## INSCRIPTIONS SERVICE ENFANCE RENTREE

Chers parents,

Afin d'être accueilli dès la rentrée dans nos services (restauration, services périscolaires et/ou extrascolaire), votre enfant doit être préalablement inscrit :

### **Vous souhaitez déposer un nouveau dossier :**

Il doit être déposé avant **le 30 juin** au service enfance situé dans le bâtiment multifonctions (Vi de Chenaz) ou à l'accueil de la mairie.

Au-delà de cette date les dossiers seront étudiés en fonction des places disponibles.

### **Vous souhaitez renouveler un dossier :**

Informations et documents à actualiser sur votre portail famille.

(<https://portail.berger-levrault.fr/MairieBonne74380/accueil>)

### **Pour inscrire votre enfant, vous devez joindre les documents suivants :**

- Fiche de renseignements ou correction(s) à effectuer sur le portail famille
- Fiche sanitaire pour chaque enfant dûment complétée et signée
- Attestation employeur
- Attestation d'assurance responsabilité civile de l'enfant
- Autorisation CAF ou avis d'imposition (**à fournir avant le 1er septembre**)
- Une copie du carnet de vaccination de votre enfant
- En cas de séparation ou divorce des parents : copie du jugement

### **Le service enfance accueille les enfants :**

- En périscolaire de 7h30 jusqu'à l'ouverture de l'école et de la fin de la classe jusqu'à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis scolaires.
- En restauration les lundis, mardis, jeudis et vendredis scolaires.
- Les mercredis de 7h30 à 18h30.
- Les vacances scolaires d'automne, d'hiver, de printemps et d'été (juillet).

### **A noter :**

**Pour les enfants de PETITE SECTION, il n'y aura pas de restauration ni d'accueil périscolaire à l'école maternelle le jour de la rentrée.**

Pour vous permettre de gérer vous-même vos souhaits de réservations, il est impératif de créer votre compte sur votre portail citoyen :

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieBonne74380/accueil>

Nous vous invitons à prendre contact avec Mme Patricia Bailleul, Mme Laurène Valvin [scolaires-loisirs@mairie-bonne.fr](mailto:scolaires-loisirs@mairie-bonne.fr), pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions de croire, chers parents, en l'expression de nos sincères salutations.

Le Maire,  
Yves CHEMINAL